

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE RCM-60A-2015

AVIS PUBLIC est donné qu'à sa séance ordinaire du 20 mars 2023, le conseil municipal doit statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme relativement à la dérogation mineure suivante au règlement de zonage RCM-60A-2015 :

Emplacement	Dérogation
Lot 1 524 979 1810, avenue Windermere	<ul style="list-style-type: none">• Augmenter la superficie maximale d'empiètement de la galerie dans la marge avant de 3 m² à 6,13 m² <p>Afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée.</p>

La séance du conseil se tiendra à 19 h à la chapelle de la résidence « Quatre vents » située au 12, avenue Dahlia à la date susmentionnée. Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le Conseil au cours de cette séance, relativement à cette dérogation.

DONNÉ À DORVAL, QUÉBEC, ce 1^{er} mars 2023

(signé) Me Chantale Bilodeau
Greffière